



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 11

Réunion plénière du : 17 janvier 2018

A : 18 h 30

Lieu : Antenne du DFSLM à Bois-Guillaume

Présidence : M. Jean-François DEPARIS.

Membres présents : Mme Michèle LE BASTARD, MM. Luc DUVAL, Laurent GAREL, Raymond LAUGEROTTE, Michel LECONTE, Dominique LEFEVRE, Michel LEFRANCOIS, Patrice LEMONNIER, Denis OLIVIER, Serge SCHMITT, Jean-Pierre VILPOIX, Jean-François VIOLETTE.

Membres absents excusés : Mme Carole STIL, M. Alain DUSAULS.

Assistent à la réunion : MM. Jean-Pierre GALLIOT référant du pôle du DFSM. Claude Michel vice-président du DFSM.

§§§§

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

En l'absence de toute observation, le procès-verbal n° 10 est adopté.

§§§§

Fonctionnement de la Commission

Il est à déplorer des difficultés pour ce 1^{er} trimestre, un manque de concertation et d'information sur le fonctionnement et la marche à suivre pour la commission.

La commission regrette que les règlements des différentes coupes n'aient pu être validés par le Comité de Direction.

Il est regrettable que le nom des nouveaux membres n'apparaisse pas sur le site du DFSM.

Les clubs font part régulièrement par mail de leur mécontentement.

La gestion des intempéries avec le déplacement des matchs sur terrains synthétiques notamment pour la journée du 2 décembre 2017 a occasionné beaucoup de temps et d'efforts pour apprendre sans concertation que le district annulait toutes les rencontres sur son territoire.

La gestion du calendrier général, les reports de matchs de championnat et de coupe venant se chevaucher avec les rencontres futsal.

L'absence de la secrétaire sur l'antenne du Havre le vendredi après-midi, avec la prise en charge des arrêtés municipaux par l'antenne de Rouen, a posé problème car les clubs et les arbitres, non prévenus, se sont déplacés inutilement, ce qui a provoqué pas mal de mécontentements.



Il est indispensable que les décisions prises en réunion soient respectées et que chaque antenne ne décrédibilise pas une autre antenne par ses prises de décisions.

Il est demandé de respecter les dates d'envoi des P.V. le vendredi soir pour parution à la date prévue.

L'élaboration des P.V. ayant elle-même posé quelques interrogations, **il est décidé d'appliquer les consignes suivantes** :

- Début d'une nouvelle page à chaque changement d'antenne
- En en-tête, approbation du P.V. précédent et formulation des civilités ainsi que tout rectificatif.
- Utilisation des sigles (M. MM. et Mme).
- Écriture des noms principaux des clubs en entier (Pas d'abréviation).
- Indiquer clairement la raison du report d'un match.
- Écrire le Numéro de match pour faciliter le travail des secrétariats.
- Amende infligée au club et non à l'équipe ou à l'entente.
- Ne plus indiquer le nombre de dossiers transmis à la commission de discipline.
- Tout dossier transmis à la commission des arbitres est mis en instance d'homologation.

M. André MASSARDIER propose de travailler en vidéo conférence entre les 3 antennes.

- Pour une question de gestion des championnats U13, l'appellation des groupes est différente d'une phase à l'autre. (élite, excellence, honneur 1, Honneur 2 en 2^{ème} phase → D1, D2, D3 en 1^{ère} phase).
- La FMI sera généralisée à toute la catégorie U13 à partir de la 2^{ème} phase.
- La gestion des coupes sera peut-être à revoir avec une gestion par antenne jusqu'au 16^{ème} de finale pour faciliter la gestion des terrains et le report des rencontres.
- Jean-Pierre GALLIOT, précise qu'une entente ne dure qu'une saison et ne peut accéder à la division supérieure. Elle évolue dans la plus basse division. De même 2 équipes d'un même club ne peuvent figurer au même niveau de championnat, sauf en dernière division.

Jean-François DEPARIS expose les difficultés rencontrées pour l'organisation de la coupe futsal. Pas mal de désagréments liés à :

- Une mauvaise information au départ de qui doit gérer le Futsal Garçons et Filles.
- Problème de calendrier général.
- Manque de ressources gymnases pour faire une telle compétition sur le territoire.
- Manque de communication (DFSM – CLUBS - STRUCTURES).
- Clubs ne faisant pas beaucoup d'effort de compréhension.

Il lui semble indispensable que cette compétition soit gérée par une commission futsal indépendante au vu du travail que cela demande.

§§§§

CALENDRIER DES REUNIONS

Jean-François DEPARIS présente le calendrier des réunions restreintes qui se dérouleront dans les 3 secteurs (Dieppe, Le Havre et Rouen) le mardi ou le jeudi, le jour et l'heure étant à définir selon la disponibilité des Membres de chaque secteur.

Chaque réunion doit se composer au minimum de 3 Membres dont un Président et un Secrétaire de séance. Les procès-verbaux des 3 secteurs sont compilés en un même procès-verbal et mis en ligne sur le site du DFSM via Foot 2000, **impérativement** le jour prévu à l'agenda ci-dessous.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



LIEU	DATES	PARUTION IMPERATIVE SUR LE SITE
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 04	Semaine 05 - 30/01/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 06	Semaine 07 - 13/02/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 08	Semaine 09 - 27/02/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 10	Semaine 11 - 13/03/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 12	Semaine 13 - 27/03/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 14	Semaine 15 - 10/04/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 16	Semaine 17 - 24/04/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 18	Semaine 19 - 09/05/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 20	Semaine 21 - 23/05/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 22	Semaine 23 - 05/06/2018

§§§§

Coupe U13 du DFSM

L'antenne de Dieppe qui gère la compétition note qu'en raison du Festival U13 Pitch, il était impossible d'organiser une coupe du DFSM avec 262 équipes. Il a donc été décidé de limiter à une équipe par club la participation à cette épreuve.

151 engagés = 1^{er} Tour (20/02/2018) : 107 participants - 44 exempts.
2^{ème} Tour (10/02/2018).

§§§§

Coupe U15 du DFSM

L'antenne de Rouen qui gère la compétition indique en être au 3^{ème} tour avec 2 matchs non joués.

§§§§

Coupe U18 du DFSM

L'antenne du Havre qui gère la compétition soulève les problèmes rencontrés avec l'engagement des équipes dans les différentes coupes proposées. Il a fallu programmer des matchs en semaine pour respecter le calendrier.

88 engagés = 1^{er} Tour (20/10/2018) : 48 participants - 24 qualifiés
2^{ème} Tour (17/11/2018) : 64 participants - 32 qualifiés
3^{ème} Tour (12/01/2018) : 32 participants - 16 qualifiés
soit 5 matchs restant à jouer, 2 matchs en appel et 9 équipes qualifiées.

§§§§

Prochaine réunion plénière : 30 mai 2018 18h30 à l'antenne du Havre

j

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de match seront contrôlées afin de vérifier les éventuels suspendus, les clubs qui utilisent un nombre de joueurs mutés supérieur à celui autorisé, ceux qui n'utilisent pas la tablette.

En cas de feuille de match papier, quel que soit le résultat, celle-ci est envoyée obligatoirement par le club recevant.

§§§§

**Le Président de la Commission,
Jean-François DEPARIS**

**Le Secrétaire de la Commission,
Jean-Pierre VILPOIX**